



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION
DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 11 avril 2019

Délibération n° : 2019_02_07

Le 11 avril 2019 à 16 h 00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni, à l'Hôtel du Département, à Limoges, sous la présidence de Monsieur Gilles BÉGOUT.

Etaient présents :

M. BÉGOUT, C.U. Limoges Métropole	Mme FOURNIOUX, C.C. ELAN
M. LAFAYE, C.U. Limoges Métropole	Mme FRENAY, C.C. ELAN
M. BRUNIE, C.U. Limoges Métropole	M. HORRY, C.C. ELAN
M. DUROUSSEAUD, C.U. Limoges Métropole	Mme LAFARGE, C.C. ELAN
M. BRIAT, C.C. Val de Vienne	M. LAUSERIE, C.C. ELAN
M. FAUCHER, C.C. ELAN	M. PLEINEVERT, C.C. ELAN
M. VALLIN, C.C. ELAN	M. ROUMILHAC, C.C. ELAN
Mme AUBISSE, C.U. Limoges Métropole	M. ROUX, C.C. ELAN
M. BRUNAUD, C.U. Limoges Métropole	Mme BLONDEL, C.C. Noblat
M. CHANCONIE, C.U. Limoges Métropole	Mme CHADELAUD, C.C. Noblat
M. CHARBONNIER, C.U. Limoges Métropole	M. CLÉDAT, C.C. Noblat
M. DAVID, C.U. Limoges Métropole	M. ESTRADE, C.C. Noblat
M. DOUDARD, C.U. Limoges Métropole	M. MARQUET, C.C. Noblat
M. FAUGERAS, C.U. Limoges Métropole	M. NEXON, C.C. Noblat
M. GARESTIER, C.U. Limoges Métropole	Mme ACHARD, C.C. Val de Vienne
M. LÉONIE, C.U. Limoges Métropole	M. ARNAUD, C.C. Val de Vienne
Mme MEUNIER, C.U. Limoges Métropole	M. COUTY, C.C. Val de Vienne
Mme RIVET, C.U. Limoges Métropole	M. DESBORDES, C.C. Val de Vienne
M. SAUVERON, C.U. Limoges Métropole	M. JASMINE, C.C. Val de Vienne
M. SERTORIO, C.U. Limoges Métropole	M. LERENARD, C.C. Val de Vienne
	M. THOMASSON, C.C. Val de Vienne

Absents représentés :

M. GÉRAUDIE, (C.U. Limoges Métropole) est représenté par M. BRUNIE (Suppléant – C.U. Limoges Métropole)
M. FOUSSETTE (C.U. Limoges Métropole) est représenté par M. FAUGERAS (Suppléant – C.U. Limoges Métropole)
M. GENEST (C.U. Limoges Métropole) est représenté par Mme MEUNIER (Suppléante – C.U. Limoges Métropole)

Mme GLANDUS (C.U. Limoges Métropole) est représentée par Mme RIVET (Suppléante – C.U. Limoges Métropole)

M. ROUX (C.U. Limoges Métropole) est représenté par M. CHARBONNIER (Suppléant – C.U. Limoges Métropole)

M. THOMAS (C.C. ELAN) est représenté par Mme LAFARGE (Suppléante – C.C. ELAN)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. DARBON (C.C. Noblat) donne pouvoir à Mme Monique BLONDEL (C.C. Noblat)

M. BOLUDA (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. DUROUSSEAUD (C.U. Limoges Métropole)

Mme BRIQUET (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme AUBISSE (C.U. Limoges Métropole)

M. COINAUD (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. DAVID (C.U. Limoges Métropole)

Mme DEBAYLE (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. BÉGOUT (C.U. Limoges Métropole)

M. DESMOULIN (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. SAUVERON (C.U. Limoges Métropole)

M. BERTRAND (C.C. ELAN) donne pouvoir à M. VALLIN (C.C. ELAN)

M. LETOUX (C.C. Noblat) donne pouvoir à M. MARQUET (C.C. Noblat)

M. MAZIN (C.C. Noblat) donne pouvoir à Mme CHADELAUD (C.C. Noblat)

M. BARRY (C.C. Val de Vienne) donne pouvoir à Mme ACHARD (C.C. Val de Vienne)

M. KAUWACHE (C.C. Val de Vienne) donne pouvoir à M. BRIAT (C.C. Val de Vienne)

M. LEBOUTET (C.C. Val de Vienne) donne pouvoir à M. LERENARD (C.C. Val de Vienne)

Absents excusés :

M. GUÉRIN, C.U. Limoges Métropole

M. DELHOUME, C.U. Limoges Métropole

M. DEBONNAIRE, C.U. Limoges Métropole

M. JOUBERT, C.U. Limoges Métropole

Mme PICAT, C.U. Limoges Métropole

Mme ROBERT-KERBRAT, C.U. Limoges Métropole

M. VAREILLE, C.U. Limoges Métropole

M. CHÉ, C.C. ELAN

M. DUPIN, C.C. ELAN

M. DUPRAT, C.C. ELAN

M. GENDILLOU, C.C. ELAN

M. PERROT, C.C. ELAN

Absents :

Mme CHADOIN, C.U. Limoges Métropole

M. CHASSAIN, C.U. Limoges Métropole

M. GABOUTY, C.U. Limoges Métropole

Mme LENFANT, C.U. Limoges Métropole

M. LOMBERTIE, C.U. Limoges Métropole

M. MIGOZZI, C.U. Limoges Métropole

Mme BROUILLE, C.C. ELAN

Mme ROCHE, C.C. ELAN

M. BRÉGAINT, C.C. Noblat

Mme DEMAR, C.C. Noblat

M. NAULEAU, C.C. Val de Vienne

Assistaient également à la réunion :

Mme MOREAU

SIEPAL

Mme PIERRE

SIEPAL

Mme LEGRAND

SIEPAL

Mme LEJEUNE

SIEPAL

M. FLOC'H

Limoges Métropole

Secrétaires de séance : Mme MEUNIER et M. ARNAUD

**Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune
de Couzeix : Avis du comité syndical**

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAT, Vice-Président du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couzeix approuvé le 8 mars 2016,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification du PLU est notifié aux personnes publiques associées et considérant le III de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Couzeix reçu le 3 avril 2019, accompagné d'un courrier de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de l'enquête publique qui se déroulera entre le 8 avril et le 13 mai 2019.

La commune de Couzeix, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et située en 1^{ère} couronne du SIEPAL, compte 9 158 habitants en 2016 selon l'INSEE.

Le conseil communautaire de Limoges Métropole a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU de Couzeix le 23 novembre 2018 afin de créer un Espace Boisé Classé en lien avec la vallée d'un affluent du Champy, et protéger cet espace naturel. La superficie concernée n'est pas précisée dans le dossier transmis pour avis.

Cette modification simplifiée n'est pas en contradiction avec les orientations du SCoT 2011.

Après discussion, il est proposé au comité syndical d'émettre un avis favorable sur la modification simplifiée n°2 du PLU de Couzeix.

Le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants : 53

Résultat du vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Fait à Limoges, le 11 avril 2019
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 18 avril 2019.
Transmis en Préfecture le 24 avril 2019.**

Le Président,

Gilles BÉGOUT



ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

Extrait de la notice de présentation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Couzeix –
Limoges Métropole – avril 2019

